

Entre Nous



COMMUNE
DE THIAVILLE SUR MEURTHE

Bulletin Mensuel d'Information

AOÛT 1997 N°355

Inauguration du Monument au Musée de THIAVILLE SUR MEURTHE
le 24 juillet 1927
Auteur du Monument : Zimmermann, Saubert



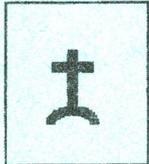
*Monument aux Morts de THIAVILLE SUR MEURTHE
inauguré le 24 juillet 1927*

LA VIE DU VILLAGE



Nouveaux habitants :

Monsieur et Madame Claude BILLOD et leurs enfants ont emménagé au 6, rue du Moulin. Nous leur souhaitons la bienvenue parmi nous.

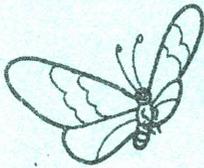


Décès :

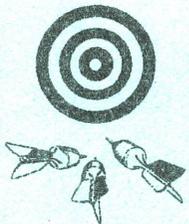
Le 07 juillet 1997 est décédé à Thiaville sur Meurthe M. Henri L'HUILLIER à l'âge de 55 ans. Il était domicilié 8, rue du Petit Paris.

A sa famille dans la peine, nous présentons nos sincères condoléances.

PROCHAINES MANIFESTATIONS



30 août	Journée Découverte Nature	Comité des Fêtes		Thiaville
13 sept	} Journée Porte Ouverte	Canal Myrtille	Foyer Rural	Thiaville
et				
14 sept				
19 sept.	Assemblée Générale	Foyer Rural	Annexe du F.R.	Thiaville
20 sept.	Concours de Fléchettes	Canal Myrtille	Annexe du F.R.	Thiaville
21 sept.	Journée ping pong	Foyer Rural	Foyer Rural	Thiaville



CLIN D'OEIL

- "Un mariage heureux est une longue conversation qui semble toujours trop brève"
A. MAUROIS

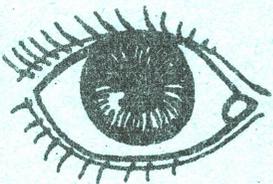
- Une grosse dame, vraiment très grosse, est renversée par un jeune motocycliste :

- Mais, Monsieur, vous ne pouviez pas me contourner ?
- Impossible, Madame, répond-il, je n'avais pas assez

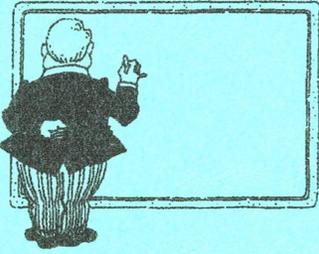
d'essence !

- Un porc épïc tombe amoureux d'un mille pattes. Bientôt naîtra 1 mètre de fil de fer barbelé...

- Histoire corse : - Tiens tu roules tes cigarettes !
- Oui, le docteur m'a recommandé de faire de l'exercice !



HIER ET AUJOURD'HUI



"Vous ne pouvez pas créer la prospérité en décourageant l'épargne,
 Vous ne pouvez pas donner la force au faible en affaiblissant le fort,
 Vous ne pouvez pas aider le salarié en anéantissant l'employeur,
 Vous ne pouvez pas favoriser la fraternité humaine en encourageant
 la lutte des classes,

Vous ne pouvez pas aider le pauvre en ruinant le riche,
 Vous ne pouvez pas éviter les soucis en dépensant davantage que le
 gain,

Vous ne pouvez pas forger le caractère et le courage en
 décourageant l'initiative et l'indépendance,

Vous ne pouvez pas aider les hommes continuellement en faisant
 pour eux ce qu'ils pourraient et devraient faire eux mêmes".



Cette déclaration a été faite par le président Abraham LINCOLN en
 1859 aux parlementaires américains. Cent trente huit ans plus tard elle a
 conservé un caractère d'actualité et s'applique bien à notre époque... Ils
 serait judicieux qu'elle inspire notre politique, nos dirigeants... et chacun de
 nous, bien évidemment... !

OUVERTURE DE LA MAIRIE

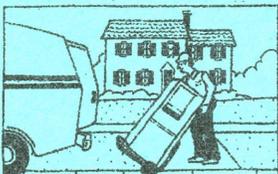


A compter du mardi 2 septembre, la Mairie sera à nouveau
 ouverte au public les mardis et vendredis du 18h00 à 19h00. Par ailleurs,
 pour les affaires administratives courantes, le Secrétariat de Mairie est
 ouvert :

- de 9h00 à 11h45 les lundis, mardis, jeudis, vendredis
- de 9h00 à 10h15 les mercredis

Il est rappelé que les Adjoints et le Maire peuvent également
 recevoir sur rendez-vous préalablement demandé au 03.83.71.41.73.

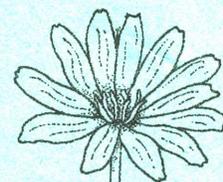
OBJETS MENAGERS ENCOMBRANTS



La prochaine collecte des "monstres" aura lieu :

le jeudi 21 août 1997

Les objets sont à sortir la veille au soir. Merci.



MAISONS FLEURIES

Le samedi 28 juin 1997, le jury communal des maisons fleuries présidé par M. Michel GEORGES, Adjoint au Maire, assisté de Mesdames Marie-Thérèse GEORGES, Jacqueline MATH, Michèle DIVOUX, Danièle HYPOLITE, Yvette BENOIT, Elisabeth DEMANGE, ainsi que Messieurs Dominique GEORGE et Jean DONY, a parcouru les rues de notre village.

Ce jury a arrêté, après décompte des points obtenus, le classement suivant :

1er	COLIN Lucien	Rue de la Côte	80 points	Hors concours
2ème	DEMANGE André	Rue de la Libérat°	73 points	Hors concours
3ème	ERHARD Roger	Fagnoux	66 points	Hors concours
4ème	LAURENT Michel	Les Hayottes	65 points	300 Frs
5ème	BENOIT Yvette	Fagnoux	63 points	Hors concours
	GEORGE Dominique	Rue des Vosges	63 points	Hors concours
7ème	VAUTRIN Bernard	Les Hayottes	62 points	250 Frs
8ème	THIRIET Dominique	Fagnoux	60 points	Hors concours
9ème	GEORGES Jean	Bellevue	58 points	Hors concours
	PAVOZ Alain	Fagnoux	58 points	200 Frs
	KUHL Marcel	Le Petit Paris	58 points	200 Frs
12ème	BONNAS Jean Marie	Rue de l'Eglise	57 points	130 Frs
	MICHEL Georges	Rue d'Alsace	57 points	130 Frs
14ème	GEORGES Gérard	Rue Gal Paradis	56 points	110 Frs
15ème	LEMAIRE Colette	Rue Gal Paradis	54 points	100 Frs
16ème	COUTRET Maurice	Fagnoux	53 points	80 Frs
17ème	JACQUEL Michel	Rue de la Libérat°	52 points	Hors concours
18ème	LABOUREL Gilbert	Rue du Moulin	51 points	Hors concours
19ème	HIRTZ René	Fagnoux	50 points	Hors concours
20ème	GAEL Paul	Rue Gal Paradis	49 points	Hors concours
	ZINUTTI Gilles	Bellevue	49 points	Hors concours

Les prix récompensant le concours seront remis, aux dix premiers lauréats classés, lors de la réception organisée pour les traditionnels vœux du Maire.

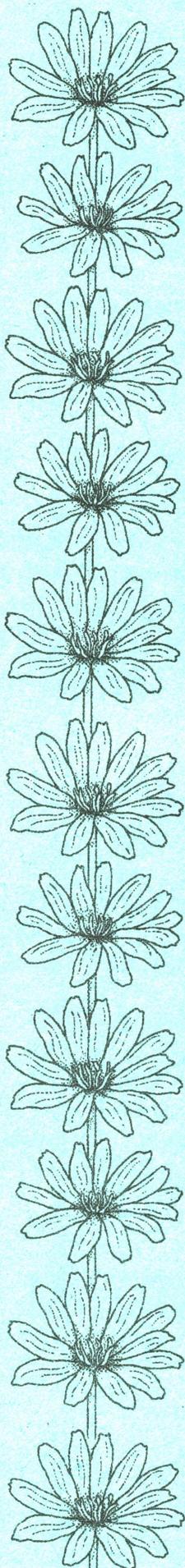
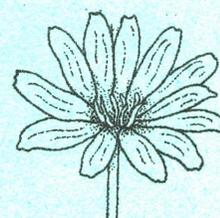
Cette année encore, les efforts de tous font que notre village présente cet aspect accueillant et sympathique.

Le dévouement de nos employés communaux est à remarquer, et a amplement contribué à l'embellissement.

Félicitations à tous pour ces résultats.

La commission départementale visitera très bientôt notre commune comme à l'accoutumé.

M.G.



ON NOUS PRIE DE FAIRE PART

JUDO

Lors de la saison 1996/1997, les judokas de Thiaville ont suivi les entraînements et se sont placés correctement dans les compétitions :

- GEORGES Nicolas	Ceinture bleue	Cadet	60 kg
- GEORGE Bérangère	Ceinture bleue	Benjamine	44 kg
- GEORGES Nathalie	Ceinture verte	Benjamine	40 kg
- GEORGE Martial	Ceinture orange/verte	Poussin	42 kg
- GEORGES Christophe	Ceinture orange/verte	Poussin	31 kg
- TIRIEZ Aurélien	Ceinture jaune/orange	Poussin	44 kg
- YOKOM Bastien	Ceinture jaune/orange	Poussinet	40 kg
- RENE Katia	Ceinture jaune	Poussine	40 kg
- PAQUOT Floriant	Ceinture blanche/jaune (+ 2 barrettes)	Jeune poussinet	30 kg

Compétitions (classement dans leur catégorie)

Le 16 mars :	<u>Tournoi St Rémy</u>	- GEORGE Bérangère	1ère
		- GEORGES Nathalie	1ère
		- GEORGE Martial	6ème
		- GEORGES Christophe	3ème
		- THIRIET Aurélien	3ème
		- RENE Katia	3ème
		- PAQUOT Floriant	2ème
Le 23 mars :	<u>Championnat des Vosges - Epinal</u>	- GEORGES Nicolas	5ème
		- GEORGE Bérangère	3ème
		- GEORGES Nathalie	2ème
Le 30 mars :	<u>Championnat de Lorraine par équipe - Toul</u>	- GEORGES Nathalie	(Equipe 3ème)
Le 05 avril :	<u>Tournoi COSEC - Raon l'Etape</u>	- GEORGE Martial	3ème
		- GEORGES Christophe	3ème
		- THIRIET Aurélien	3ème
		- YOCOM Bastien	1er
		- RENE Katia	2ème
		- PAQUOT Floriant	1er
Le 27 avril :	<u>Gala Roger Navelot - Tronville en Barrois</u>	- THIRIET Aurélien	5ème
Le 15 juin :	<u>Tournoi Européen des Jeunes, Sarrebourg International (Est de la France, Luxembourg, Belgique, Allemagne, Tchécoslovaquie, Pologne)</u>	- GEORGE Bérangère	2ème
		- GEORGES Nathalie	3ème

Avec toutes nos félicitations à ces jeunes sportifs et bonne continuation.

Jacky SOUVAY
Ceinture noire 4ème DAN
Entraîneur de Judo et Jujitsu
à Raon l'Etape et Celles sur Plaine.

COMITE DES FETES : Journée Découverte Nature

Nous vous rappelons que la journée Découverte Nature aura lieu le 30 août 1997 comme prévu (voir "Entre Nous" de juillet).

Programme de la journée :

Cette sortie découverte nature entre dans le cadre d'un projet intitulé "Projet 2000" qui consiste, avec la participation de la Commune, du Comité des Fêtes, du Conseil Municipal Junior et autres jeunes du village, à mettre en place un parcours de santé qui nous l'espérons sera terminé pour l'an 2000, et permettra à chacun de se détendre dans l'effort qui lui convient et de découvrir la forêt qui nous entoure.

Les personnes ne participant pas aux épreuves de l'après-midi pourront nous retrouver à la Pierre Plate à partir de 16h30 et seront les bienvenues pour se distraire avec nous.

Buffet - Buvette et musique sont prévus pour clôturer la journée ensemble et renouer avec la tradition comme l'an dernier (19 juillet 1996) avec un plus pour ceux qui le souhaitent, danser sur la Pierre Plate.

Important :

Pour une bonne organisation, nous demandons aux personnes qui souhaitent participer aux épreuves de s'inscrire auprès des responsables suivants, avant le 25 août 1997.

Un barbecue étant prévu ce soir là, il sera également nécessaire pour toutes les personnes intéressées de s'inscrire auprès des responsables.

Gilles ZINUTTI	Tél. : 03.83.71.40.55
Danièle HYPOLITE	Tél. : 03.83.71.40.83
Philippe BERNARD	Tél. : 03.83.71.40.73

REMERCIEMENTS

Les familles L'HUILLIER - CHAMPAGNE tiennent à remercier les Sapeurs Pompiers de Thiaville pour leur dévouement et le sens humain dont ils ont fait preuve, suite au désarroi exprimé par la famille de M. L'HUILLIER Henri décédé à Thiaville le 07 juillet 1997 et leur prient de croire en l'expression de toute leur reconnaissance.

<p align="center">Directeur : Michel JACQUEL Dépôt légal : 328/80 Imprimerie : Mairie de THIAVILLE</p>

Le Comité des Fêtes de Thiaville sur Meurthe vous propose sa

SORTIE DECOUVERTE NATURE

Le 30 août 1997 à 13h30.

Départ devant la Mairie de Thiaville sur Meurthe. Au programme vous pouvez assister aux épreuves suivantes :

- ⇒ Tyrolienne
- ⇒ Funambule
- ⇒ Cabri (saute mouton)
- ⇒ Sans perdre le nord (orientation)
- ⇒ Balance tout (épreuve de lancer d'adresse)
- ⇒ Chevreuil (Saut de haies)
- ⇒ Sagare (Découpe au passe partout)
- ⇒ Couche culot (marelle)

Ainsi qu'une question subsidiaire.

Arrivée prévue sur la pierre plate vers 16 heures 30.

les équipes de 4-5 personnes seront tirées au hasard.

Chaque participant sera récompensé. Le classement final prendra en compte le respect de chacun envers la nature (propreté,...) ainsi que l'esprit d'équipe.

Un buffet et une buvette vous accueilleront à la fin de votre périple.

Pour information, contactez : Gilles ZINUTTI (03.83.71.40.55)
Philippe BERNARD (03.83.71.40.73)

Une page de notre histoire

Aujourd'hui : **LE GREFFE DE MAIRIE**

LE LOCAL

Jusqu'à la construction de la "Maison commune" vers 1780, les archives communales se trouvent chez le Maire.

C'est ainsi qu'en 1730, à la mort d'Antoine GEORGEL, lors de l'apposition des scellés, le Juge remet au "Maire commis" Nicolas MOUGEL le Jeune des papiers concernant la Communauté notamment des rôles d'impôts qu'il a trouvés au domicile du défunt.

Après construction de "la maison commune" (l'auditoire du lieu - la Salle ordinaire des Séances) on pourrait penser que les archives sont déposées. Il n'en est rien comme le signale M. LESEIN, Secrétaire ambulant du Canton de Baccarat dans sa tournée de février 1807 :

"Les archives sont chez le Maire dans un coffre fermant à clé. Cette pratique est la règle générale : les archives sont chez le Maire dans un coffre ou une armoire fermant à clé. C'est le cas de Bertrichamps, Brouville, Deneuvre, Gélacourt, Hablainville, Mignéville, Reherrey, Vacqueville, Vaxainville. Quelquefois, elles se trouvent chez le secrétaire : Glonville, Veney, Neufmaisons ou à la maison de la cure : La Chapelle, Azerailles. Seul, Ste Pôle fait exception avec une armoire dans la maison commune, tandis que celle de la Commune des Verreries Ste Anne se trouvent réunies à celles de la verrerie. Par contre, dans certaines communes c'est le laisser aller le plus complet. A Fontenoy, les archives sont dans le plus grand désordre, "les papiers épars chez d'anciens maires", même situation à Merviller, Pettonville sauf l'état civil. A Montigny, Pierre Percée, "elles reposent éparées sur le ciel du lit du maire".

M. LESEIN sous l'impulsion du Sous-Préfet de Lunéville va s'attaquer à ce problème et le résoudre comme le montrent les compte rendus de ses tournées. A partir de juillet 1807, en règle générale, les registres sont bien tenus.

En 1808, il fait relier les registres de Thiaville : "art. 18 du compte du percepteur : onze francs cinquante centimes à M. LESEIN d'Azerailles pour le prix du carton et la reliure des registres d'état civil de cette Commune, quittance du 20 juin 1808."

En 1813, il réussit à faire acheter une armoire : art. des dépenses de 1813 "Celle de dix huit francs remboursée à M. le Maire pour le prix d'une armoire destinée à renfermer les papiers de la mairie qu'il n'y avait point et que M. LESEIN, secrétaire ambulant a obligé le Maire de faire faire. "On peut sourire en pensant à l'équipement actuel de la Mairie de Thiaville mais c'était un progrès par rapport au coffre.

Par la suite, à la mairie école, est aménagée une salle de greffe mais nous ignorons à quelle date les archives y ont été disposées.

Enfin, le greffe se tiendra dans la salle actuelle ornée par des Estampes offertes le 30 juin 1908 par le Sous-Secrétaire d'Etat aux Beaux Arts. Il s'agissait de : "Le départ des Volontaires" "Les Vainqueurs de la Bastille" et "L'exode".

QUELQUES ARCHIVES

Les registres d'état civil.

Ils ne datent que de 1793. M. LESEIN écrit :

février 1807 : les Registres de l'Etat civil sont bien tenus.

avril 1807 : j'ai trouvé le Registre de l'Etat civil bien tenu.

Mai 1807 : comme cette Commune dépendait autrefois de la Paroisse de La Chapelle je n'ai trouvé chez le Maire que le Registre depuis l'an 1er de la République et sans interruption jusqu'à ce moment.

Du reste, les registres d'état civil sont un souci majeur du Sous-Préfet qui adresse une lettre au Secrétaire ambulant le 15 juin 1807 à leur sujet, lettre qui provoque la réponse suivante :

"D'Azerailles, le 30 juin 1807
Le Secrétaire ambulant du Canton de Baccarat
à
M. le Sous-Préfet de l'arrondissement de Lunéville

Monsieur,

Auparavant de mettre à exécution votre lettre du 15 courant au sujet des Registres civils qui manquent à la Préfecture, j'aurai l'honneur de vous observer, qu'il y a des maires qui feront difficultés d'abandonner des registres qu'ils n'auront que simples attendu qu'ils se croient obligés de les représenter à leurs successeurs ensuite de l'inventaire qui a été dressé de tous les papiers concernant leur Commune lorsqu'ils sont entrés en fonction.

Beaucoup de maires auxquels j'ai communiqué vos intentions à ce sujet disent qu'il est nécessaires qu'ils aient dans leur greffe les originaux de l'Etat civil puisqu'à tout moment ils sont dans le cas d'en donner des extraits qui serait peut-être inexacts s'il étaient tirés de dessus une copie que d'ailleurs en obligeant les communes à en prendre des expéditions cela leur deviendrait très coûteux et très long peut-être à obtenir.

Les communes de Pettonville, Thiaville, Veney, Bionville et Pierre Percée ne forment commune que depuis 1792 et je n'ai trouvé de registre chez les maires de ces communes que depuis cette époque.

Thiaville dépendait de La Chapelle et les actes antérieurs à 92 y sont aussi.

Voilà Monsieur les observations que j'ai pensé devoir vous faire au Sujet des Registres antérieurs à 1792 que vous m'avez demandé pour ces cinq communes.

LESEIN".

Tournée de 1808

Thiaville : je n'ai trouvé aucun registre double dans cette commune.

La Chapelle : idem

Bertrichamps : je remets le double de 1792.

Un exemple : "Cloareter par moy maire de Thiaville faisant les fonctions Doficier publique ce premier Janvier Dix huit cent quatorze

Q. Balland
Maire".

Le registre de délibération du Conseil municipal.

"Tournée de février 1807 : "Il n'y a point de Registre de délibération, j'ai engagé le Maire d'en faire un".

Le Maire a-t'il obéi ? Nous ne pouvons rien assurer attendu que les archives se trouvant en mairie ne contiennent que les registres des délibérations à partir de 1912. On ignore les raisons de cette situation.

Flin a un registre depuis 1790.

Le registre civique.

"Avril 1807 : le registre civique a été envoyé dans le temps".

Le répertoire du Maire.

"Juin 1807 : M. le Maire tiendra lui-même son répertoire. Je l'ai prévenu qu'il devait le présenter à l'enregistrement dans les premiers jours de juillet".

Certains Maires firent tenir ce répertoire par l'instituteur.

Le répertoire du Maire.

"Si les baux, Procès verbaux de vente ou d'adjudication, traités avec les instituteurs et entrepreneurs salariés par la Commune sont rédigés dans les formes voulues, revêtus de l'approbation et formalité de l'enregistrement ; si le Maire en a délivré des expéditions au Percepteur pour les mettre en situation de faire les recettes ou d'acquitter les dépenses si enfin il a fait mention de ces actes sur son Répertoire..." (10-12-1806).

Le registre civique.

"Un Décret impérial en date du 18 janvier 1806 a ordonné la formation pour chaque arrondissement d'un registre où doivent être inscrits tous les citoyens appelés à y exercer leurs droits politiques. Par une instruction du 22 avril, le Préfet a tracé aux maires la marche qu'ils avaient à suivre pour assurer en ce qui les concernent l'exécution de ce décret". (20 février 1807).

Supprimé en 1812, il est remplacé par un Registre de Population.